

**Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois  
entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 13 NOVEMBRE 2012 À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Québec, le 16 octobre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'élargissement de la chaussée sur le pont Monseigneur-Langlois entre Salaberry-de-Valleyfield et Coteau-du-Lac* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 13 novembre 2012, à compter de 19 h 30, à la salle Gault de l'Hôtel Plaza Valleyfield situé au 40, avenue du Centenaire à Salaberry-de-Valleyfield**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 30 novembre 2012.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 30 novembre 2012, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Armand-Frappier, 80, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield ;
- Bibliothèque Jules-Fournier, 3, rue du Parc, Coteau-du-Lac.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

Le ministère des Transports du Québec souhaite élargir à quatre voies la chaussée du pont Monseigneur-Langlois entre la route 201 à Salaberry-de-Valleyfield et la route 338 à Coteau-du-Lac sur une longueur de 2,2 km. Cette artère de circulation comprend quatre sections de pont en alternance avec quatre tronçons de route enjambant le lac Saint-François et traversant les îles d'Aloigny et Liénard.

Le projet consisterait à élargir le tablier du pont no. 3 (6,7 m), ajouter une voie de circulation dans chacune des directions, construire une glissière centrale en béton séparant les quatre voies et installer un système d'éclairage au centre de la route. Ces travaux nécessiteraient l'aménagement de chemins d'accès, de zones d'entreposage, la construction de nouveaux murs de soutènement à l'extrémité ouest du pont no. 3, le démantèlement de la chaussée existante, des travaux d'excavation, de déboisement, de nivelage, d'asphaltage, de bétonnage et la mise en place de remblais. Le coût du projet est estimé 15 M\$ et les travaux devraient durer 18 mois.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon l'étude d'impact, ce projet pourrait avoir des répercussions sur le milieu physique notamment sur la qualité de l'eau. Le promoteur mentionne que les travaux de démolition, de déboisement et de nivelage pourraient entraîner l'érosion des sols et provoquer des eaux de ruissellement susceptibles d'altérer la qualité de l'eau du lac Saint-François. Des mesures seraient prises pour minimiser les apports de sédiments dans l'eau.

Selon le promoteur, le projet pourrait aussi avoir des répercussions dans le milieu biologique. Ce projet nécessiterait le déboisement sur une bande de terrain située de part et d'autre de la chaussée existante (5,08 ha). Outre la présence d'un écosystème forestier exceptionnel sur l'île d'Aloigny, neuf espèces à statut particulier ont été recensées dans la zone des travaux. Des mesures particulières pour les protéger ou en minimiser les pertes seraient appliquées, notamment l'évaluation de la faisabilité de déplacer des plantes dans des secteurs favorables des îles d'Aloigny et Liénard ou sur les îles avoisinantes. Une espèce animale à statut particulier, la couleuvre brune, est également présente dans la zone des travaux. Pour cette espèce, le promoteur prévoit déplacer des hibernacles (habitats d'hiver) et confirmer l'utilisation d'un site de reproduction.

Selon l'étude d'impact, la construction de nouveaux murs de soutènement à l'extrémité ouest du pont no.3 entraînerait la réduction permanente d'une superficie du lit du cours d'eau de 2 500 m<sup>2</sup>. Pour compenser la perte résultant des empiètements temporaires et permanents, un projet d'ensemencement, d'aménagement d'habitats fauniques et de frayères serait convenu avec les autorités concernées. De plus, les travaux pourraient entraîner l'assèchement de milieux humides (1,26 ha). L'entrepreneur prendrait des mesures préventives pour éviter l'assèchement de ces milieux.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 30 novembre 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Daniel Breton, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pont-monseigneur-langlois@bape.gouv.qc.ca](mailto:pont-monseigneur-langlois@bape.gouv.qc.ca).